

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Sediver Question écrite n° 46404

Texte de la question

M. Louis Pierna attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur la situation de l'entreprise Sediver a Saint-Yorre dont le principal actionnaire est le groupe italien Santavaleria. Alors que Sediver a toujours degage d'excellents resultats, largement suffisants pour financer une politique de developpement, le groupe Santavaleria a mis en oeuvre une politique de pompe des resultats de cette entreprise depuis 1989. Achats d'entreprises n'ayant rien a voir avec le metier exerce a Saint-Yorre : l'isolement electrique en verre et composite. Le montant des acquisitions s'eleve a 380 MF. Les prelevements operes sous forme de dividendes, de reventes d'actions s'elevent a 50 MF. Des sommes de 39 MF et 20 MF sont parties dans des operations douteuses : vente a perte des pieces verres vers nos filiales ; demantelement de lignes de scellement automatique ; laboratoire detruit par un incendie « accidentel » ; train de vie disproportionne des hauts dirigeants ; avances financieres importantes de Sediver vers Santavaleria ; investissements en Chine sans aucun marche; endettement financier de Santavaleria de 1,8 milliard de francs pour un chiffre d'affaires de 2 milliards; blocage des investissements en France; commande passee en Italie a certains « concurrents ». Aujourd'hui, cadres et salaries de l'entreprise estiment que le personnel est necessaire pour honorer normalement les commandes, notamment celles d'EDF. Par ailleurs, ils signalent une augmentation du tonnage en 1997 qui passerait a 16 000 tonnes contre 13 000 en 1996. L'effectif serait alors insuffisant pour assurer cette production. Le groupe Santavaleria endette dans des operations douteuses a l'etranger veut licencier cinquanteneuf personnes a Saint-Yorre et vingt-quatre au siege social a Nanterre, bloquer les investissements et delocaliser des productions. Considerant qu'il s'agit de licenciements pour des raisons exterieures a l'entreprise, et que l'entreprise de Saint-Yorre a une situation financiere positive, il lui demande d'intervenir pour que ce plan social concernant l'entreprise Sediver soit purement et simplement annule.

Texte de la réponse

La societe Sediver est leader mondial des isolateurs electriques en verre trempe. Santavaleria, actionnaire de Sediver, connait actuellement d'importantes difficultes financieres en cours de traitement sous le controle des banques italiennes et en particulier de Mediobanca. A ces difficultes externes se sont ajoutees d'autres difficultes, internes, liees a l'activite de Sediver. Le marche de l'isolement electrique s'est deplace des pays developpes, dont les besoins en matiere de transport et de distribution d'electricite sont en sensible decroissance et qui enterrent de plus en plus leurs lignes, vers les pays en cours de developpement, notamment en Asie du Sud-Est. Ainsi, le marche national auquel Sediver livrait encore en 1992 40 % de sa production ne represente plus que 20 % de son activite. La diversification engagee en 1991 sur le marche de l'isolement composite et des parafoudres n'a pas permis de compenser pleinement la decroissance de son activite de base. Le deplacement du marche s'est accompagne d'une concurrence accrue, pesant sur les prix, et d'une diminution du niveau de technicite des produits. La charge financiere supportee par l'entreprise s'est aggravee du fait des diversifications engagees dans l'optique pour l'automobile avec l'acquisition d'Holophane et dans le pave de verre pour le BTP avec l'acquisition de l'italien Vetroarredo. Les investissements realises en Chine pour prendre place sur ce marche n'ont pas encore donne les resultats attendus et ont genere des pertes importantes que le

groupe a du supporter. Aussi, apres avoir connu des resultats mediocres en 1994 et en 1995, Sediver a connu au cours des six premiers mois de l'annee 1996 une sensible degradation de sa situation, contraignant le groupe a prendre les mesures necessaires au redressement de ses comptes. Tel est le contexte dans lequel se presente le plan social engage a la fin de l'annee 1996. Ce plan prevoit 24 suppressions de postes au siege de l'entreprise a Nanterre, dont 6 mesures d'age, et 38 suppressions de postes a Saint-Yorre, dont 20 mesures d'age. Le groupe proposant 14 reclassements internes, ce plan comporte 24 licenciements. L'application de la loi « Robien », en cours de negociation, serait susceptible d'en attenuer l'impact. La sauvegarde des emplois de l'entreprise n'est possible que si elle parvient a retablir sa marge operationnelle. Aussi le plan social propose par l'entreprise parait-il inevitable. Ce plan social devra etre accompagne d'autres mesures, industrielles et commerciales, afin d'asseoir le redressement de l'entreprise sur des bases solides. Les pouvoirs publics sont conscients des enjeux attaches a l'entreprise et seront tres attentifs aux conditions dans lesquelles ces mesures seront appliquees.

Données clés

Auteur : M. Pierna Louis Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 46404

Rubrique: Materiels electriques et electroniques

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications **Ministère attributaire :** industrie, poste et télécommunications

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6547 **Réponse publiée le :** 24 février 1997, page 970